

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 20 décembre 2022

Des nouvelles consignes de tri dans l'Eurométropole de Strasbourg : tous les emballages se trient

À partir du 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri évoluent pour les habitantes et habitants de l'Eurométropole de Strasbourg. Le geste de tri deviendra plus facile puisque tous les emballages et papiers sans exception seront à mettre dans le contenant jaune : bouteilles, flacons, pots, barquettes et films comme les pots de yaourt ou de crème, les barquettes de jambon, les tubes de dentifrice, les films qui regroupent plusieurs produits, etc.

Ce projet concourra à atteindre 65 % de valorisation des déchets produits sur l'Eurométropole de Strasbourg, sans perdre de vue l'objectif premier de réduire nos déchets au global (441 kg par habitant en 2021), et de moitié la poubelle bleue (239 kg en 2021).

Ce projet national d'évolution des consignes de tri à tous les emballages est piloté par l'éco-organisme CITEO en partenariat avec les collectivités territoriales. L'objectif est de faire progresser les performances de recyclage et d'économiser les matières premières, mais aussi d'améliorer l'impact environnemental de la collecte des déchets.

Dans les territoires où la simplification du tri est déjà en place, 3 kilos d'emballages supplémentaires ont pu être collectés par habitant (75 000 tonnes en 2021 en France), sans compter l'augmentation des habitudes de tri. L'évolution des consignes de tri va donc générer plus de recyclage et moins de déchets incinérés.

En les triant, les emballages peuvent avoir une seconde vie : 59 % des bouteilles et flacons en plastique étaient triés et recyclés pour être transformés en nouveaux flacons, bouteilles ou en produits textiles fin 2021.

Pour aller plus loin et tendre vers le zéro déchet, l'Eurométropole de Strasbourg rappelle qu'un bon déchet est celui qu'on ne produit pas. Les bons réflexes à adopter pour limiter sa production de déchets sont à retrouver sur objectifz.strasbourg.eu